

*13 mai 2020*

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Simon Gaberell, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh, Jean Zahno, Ariane Arlotti et Pierre de Boccard: «Pour un développement de l'équipement grimpe qui assure!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- l'engouement populaire des Genevois-es (berceau historique de la «varappe») pour la pratique de l'escalade;
- les constants développements techniques du domaine et le gain de sécurité apporté par les systèmes d'assurance automatique de type «true blue»;
- les possibilités de pratique simplifiée qu'ils offrent pour des publics spécifiques (débutant-e-s, familles, enfants, etc.);
- les évolutions prévues par le Service des sports de la Ville de Genève en matière d'infrastructures et d'équipements (redéploiement des murs à la Queue-d'Arve et centre sportif en construction à la gare CEVA des Eaux-Vives notamment);
- la possibilité de réutiliser le matériel acquis sur les futurs sites et le coût modeste d'achat et d'entretien de ces systèmes d'assurance automatique;
- l'utilisation éprouvée et les succès de ces systèmes d'assurance automatique (Roc Spot à Lausanne et Gecko Escalade à Sottens en Suisse romande),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'achat et l'installation à court terme d'une série d'assureurs automatiques pour les installations d'escalade du centre sportif de la Queue-d'Arve.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 4 mars 2020.

Le Conseil administratif partage sa préoccupation concernant l'offre en matière de grimpe. En effet, Genève bénéficie d'une tradition des sports de montagne bien enracinée, la randonnée en montagne est d'ailleurs le premier sport pratiqué par les Genevois-es. L'escalade est pratiquée par 1,6% de la population genevoise.

Depuis le 10 décembre 2019 et après sept mois de travaux, le nouvel espace omnisports du centre sportif de la Queue-d'Arve est ouvert au public. Il comprend:

- 16 terrains de pétanque entièrement rénovés et prêts à accueillir les boulistes;

- un nouveau mur d’escalade avec 47 voies praticables et 15 m de développé, ainsi qu’un espace de blocs sur une mezzanine de 4,5 m de haut pour ravir les grimpeurs et grimpeuses genevois-es;
- nouveauté en Ville de Genève: quatre terrains de squash pour étoffer notre offre sportive (les semelles noires, sales ou marquantes sont interdites pour l’usage du squash);
- six baby-foot professionnels;
- un café-restaurant (avec un nouveau gérant).

Ces nouveautés ont été réalisées suite au vote, le 5 juin 2018, de la proposition du Conseil administratif en vue de l’ouverture d’un crédit de 2 451 000 francs destiné à un nouvel aménagement du boudrome au centre sportif de la Queue-d’Arve (proposition PR-1260).

Cette proposition intégrait alors les demandes de la motion M-904 du Conseil municipal, votée le 18 février 2015, demandant au Conseil administratif de développer l’offre en matière de grimpe, avec l’aménagement d’au moins une nouvelle très grande infrastructure en salle et de plusieurs petites nouvelles structures.

Outre le développement d’un projet de salle dédiée à la grimpe sur le site de la gare des Eaux-Vives, le Conseil administratif a souhaité développer l’offre d’accès aux sports de grimpe avec le dépôt devant le Conseil municipal de la proposition PR-1260 du 4 octobre 2017 mentionnée ci-dessus.

En effet, l’état des lieux effectué en 2013 par des mandataires extérieurs a notamment permis d’établir pour la Queue-d’Arve:

- que le boudrome était relativement peu utilisé par rapport au nombre d’heures d’ouverture du centre sportif et seulement à certaines périodes de la semaine et de l’année;
- qu’il était recommandé de réduire la surface consacrée aux jeux de boules et d’affecter l’espace récupéré pour la pratique d’autres sports.

Après la réalisation de cet état des lieux, le travail des images directrices a été mené dans une vision prospective étant donné la saturation actuelle des infrastructures et le peu de parcelles disponibles en Ville de Genève, la démolition-reconstruction du centre sportif de la Queue-d’Arve ne pouvant se situer qu’à l’horizon 2030-2035, lorsque la Voirie aura quitté les lieux, permettant la réalisation du grand parc des sports reliant les Vernets à la Queue-d’Arve.

Or le bâtiment construit à titre provisoire en 1990 se trouvait à mi-parcours de vie, d’où la nécessité d’intervenir sur les installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité) et d’améliorer les conditions eu égard à la loi sur l’énergie, avec comme objectif de porter la durée de vie du bâtiment à quarante ans. Ainsi, il a été décidé d’optimiser le site et pour ce faire, d’y installer des murs

de grimpe au rez-de-chaussée et sur la mezzanine (escalade Bloc) et des cabines de squash, tout en maintenant les équipements nécessaires à la pétanque. Cette optimisation de l'espace du boulodrome permet la pratique de nouvelles activités comme le squash tout en offrant des murs de grimpe remis à jour. Cette opération permet aussi la transformation de la salle omnisports, dans laquelle se trouve aujourd'hui le mur de grimpe, en salle dédiée aux manifestations avec une capacité de 3500 personnes (gradins fixes).

Concernant l'acquisition d'assureurs automatiques pour les installations d'escalade du centre sportif de la Queue-d'Arve, elle n'est pas envisageable à ce jour dans ce centre. Elle requiert une surveillance permanente sur cet espace par du personnel qualifié. En effet, un des retours de l'équipe de référence en la matière, grimper.ch, sur ce type d'espace, est qu'il est identifié comme potentiellement très accidentogène s'il est occupé par des grimpeurs et grimpeuses non qualifié-e-s et débutant-e-s.

De plus ce type de grimpe (solo) est considéré comme plus dangereux car l'assurance du grimpeur ou de la grimpeuse en escalade est en théorie confié à une personne (l'assureur). La pratique de l'activité d'escalade à deux personnes (ou plus) permet de réaliser des autocontrôles sur l'encordement et la progression. C'est d'ailleurs une recommandation fédérale: autocontrôle obligatoire du nœud d'encordement et du dispositif d'assurance, du harnais avant de s'engager dans une voie.

Or avec ce type de matériel le grimpeur ou la grimpeuse est seul-e. Il doit donc y avoir un contrôle extérieur assuré par du personnel formé présent en permanence. Ce qui n'est pas envisageable sur le site de la Queue-d'Arve.

Néanmoins, pour le site de la gare des Eaux-Vives, ce type d'assurance est prévu, mais nécessitera du personnel formé et présent pour toute utilisation. Le développement du nouveau quartier prévoit de nouveaux équipements sportifs. Avec le projet de salle d'escalade aux Eaux-Vives, il est prévu de faire un choix de type d'infrastructure répondant à la segmentation des utilisateurs et utilisatrices dépourvu-e-s d'équipements sur le territoire de la Ville de Genève, notamment les débutant-e-s ou grimpeurs et grimpeuses occasionnel-le-s et le public familial. Avec une surface au sol d'environ 600 m<sup>2</sup> dédiée à l'escalade et de 1100 m<sup>2</sup> de voies, à laquelle s'ajoutent environ 150 m<sup>2</sup> de locaux annexes (vestiaires, locaux techniques), la salle d'escalade projetée correspond à une salle d'envergure cantonale en termes de zone d'attractivité. La variante de mur retenue possède des surfaces propices aux activités encadrées ainsi que des espaces pour les grimpeurs et grimpeuses autonomes et expérimenté-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif:  
*Sami Kanaan*